

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Bourges, le 18 novembre 2019

## SITUATION DES RESSOURCES EN EAU AU 18 NOVEMBRE 2019 DANS LE DÉPARTEMENT DU CHER

Les précipitations de ces derniers jours ont permis le retour à une situation satisfaisante des débits des cours d'eau sur l'ensemble des bassins versants du département du Cher.

Par ailleurs, les prévisions météorologiques de Météo France indiquent une situation stable à venir.

La situation des cours d'eau a conduit à la décision d'abroger les mesures de restriction des usages de l'eau, sur les bassins versants de l'Arnon amont et aval, de l'Auron, du Cher, de l'Indre, de la Loire et de l'Allier, de la petite Sauldre, de la Vauvise et de l'Yèvre amont et aval, instaurées par l'arrêté préfectoral n°DDT-2019-0281 du 30 octobre 2019, portant reconnaissance du franchissement des seuils d'alerte, d'alerte renforcée ou de crise et appliquant une limitation provisoire de certains usages de l'eau sur le territoire du département du Cher.

En revanche, compte tenu des très bas niveaux atteints cet été, certaines stations piézométriques montrent toujours un état faible du niveau des nappes souterraines (cinq stations sur les douze suivies avec un niveau minimum historique). Une vigilance particulière est mise en œuvre pour suivre l'évolution du niveau des nappes dans les prochaines semaines.

Pour plus de précisions : <http://www.cher.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-energies-renouvelables-foret-chasse-peche/Eau/Etiage-annee-en-cours>

La Préfète du Cher

### Contacts presse :

Bureau de la représentation de l'État et de la communication : 02 48 67 34 36 - [pref-communication@cher.gouv.fr](mailto:pref-communication@cher.gouv.fr)

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - [www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr)



@Prefet18



Préfet du Cher